

# Éléments de propositions de renégociation pour un autre Traité européen

Galilée

**L**e «non» peut gagner. En soi, c'est déjà un événement considérable dont la portée est européenne tout autant que nationale. La poussée du «non» dans les sondages, à gauche pour l'essentiel, a résulté de la conjonction de deux aspirations :

- Le refus de cette Europe libérale qu'entend sacraliser le projet de traité constitutionnel, ancrant l'attente d'Europe sociale et démocratique.
- Le besoin de sanctionner la politique de Chirac - Raffarin pour, dès après le référendum, être plus fort dans les luttes immédiates et ouvrir la voie d'une alternative de transformation sociale rompant avec les politiques libérales.

Les tenants du «oui», UMP et PS en tête, avec le relais complaisant des principaux média, ripostent, mêlant leurs efforts dans une convergence sans précédent. Tous ont peur d'une victoire du «non» qui pourrait alors ouvrir la voie à une renégociation à partir d'exigences populaires précises. L. Jospin assure que «oui de gauche» et «oui de droite» sont compatibles, tandis que J. Chirac affirme que le projet constitutionnel n'est «ni de gauche ni de droite». Le Président de la République, chef de file de la campagne pour le «oui», félicite l'ancien premier ministre socialiste pour sa tentative télévisée de rallier les hésitants de son électorat au projet giscardien. Pour L. Jospin, ce texte serait un moindre mal et seuls des anti-européens pourraient penser à le rejeter. Et, de toute façon, si le «non» l'emporte le 29 mai, cela ne changerait rien pour les salariés qui devront attendre une éventuelle alternance en 2007 ! Face à cette contre-offensive mensongère, le «non» résiste. Il peut regagner, jusqu'à s'imposer définitivement le 29 mai, car le projet de traité est foncièrement mauvais : il conduirait l'Europe au naufrage et enfermerait la France dans une camisole libérale. Il rendrait le monde beaucoup plus dangereux. Si le «non» finit par l'emporter, au contraire, un processus de renégociation pourrait être engagé, à partir de consultations démocratiques nationales débouchant sur des exigences populaires précises, le traité de Nice demeurant la règle commune jusqu'en 2009.

C'est ce qu'a reconnu Franco Frattini, commissaire européen chargé de la justice, de la sécurité et des libertés dans un entretien accordé au Figaro, le 27 avril dernier : «*Si la France, pays fondateur, vote «non», cela démontrera qu'il y a un déficit de légitimité populaire en Europe. Il faudra alors engager le débat bien plus largement, notamment avec les parlements nationaux*». D'ailleurs le projet de traité constitutionnel lui-même laisse envisager la possibilité d'un processus de renégociation au cas où «*un ou plusieurs États membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification*» (Déclaration n°30 concernant la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe, page 186). Amorcé par le lancement de grandes consultations démocratiques dans chaque pays membre de l'Union – des états généraux en

quelque sorte - il en sortirait de grands axes et principes de renégociation pour un nouveau traité, permettant aux nations de s'extraire du carcan libéral et contribuant à un autre monde de coopération, de paix, de co-développement des peuples. Cela fournirait les bases pour une nouvelle convention, démocratique cette fois.

En France, un référendum pourrait être exigé auprès du Président de la République comme conclusion du processus de consultation nationale pour renégocier. Cela obligerait les candidats à l'élection présidentielle de 2007 à établir une liaison claire et crédible entre leur projet de transformation sociale et politique en France, d'une part, la décision et le contenu d'orientations de ce référendum, d'autre part. Les forces pour construire tout cela existent. Le «non» grandit dans chaque pays où la ratification du projet giscardien se fait par référendum. Tous les sondages le montrent.

Prenant appui sur ce qui se passe en France, le rejet de ce projet commence aussi à s'exprimer, à gauche, dans les pays où la ratification se fait par voie parlementaire. C'est ce que confirment, par exemple, les déclarations récentes d'O. Lafontaine pour l'Allemagne.

Mais si le «non» l'emporte, des forces considérables seront disponibles pour exiger une renégociation du côté de tous ceux qui se seraient résignés à voter «oui» malgré de fortes réserves, au plan social notamment. N'est-ce pas Josep Borrell, président du Parlement européen et socialiste espagnol, qui a déclaré : «*j'aurai préféré une BCE qui n'ait pas seulement pour objectif la stabilité des prix, mais aussi la croissance*» ? De même, John Monks, secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats, n'a-t-il pas souhaité que s'ouvre «*un débat de fond*» à propos de la BCE, «*sur sa mission de soutien à la croissance et à l'emploi*» ? Bref, si le «non» l'emporte en France, il y aura des réserves importantes, dans tous les pays de l'Union, pour réaliser un compromis viable de haut niveau permettant des avancées réalistes immédiates communes, respectueuses des diversités nationales, et pour supprimer les blocages empêchant d'aller vers des changements plus radicaux. La France, par son «non» au projet giscardien, rayonnera en Europe pour que progresse une tout autre construction.

Il faut un principe général nouveau pour une renégociation du traité : au lieu de la « concurrence libre et non faussée », la coopération pour le progrès social, pour la promotion de chaque nation et de chaque être humain. On allierait progrès social, environnemental, culturel et progrès technique. Une maîtrise sociale de la concurrence empêcherait les déchirements entre européens. L'Europe oeuvrerait à une mondialisation de co-développement, au lieu de rester soumise à la mondialisation libérale actuelle. Un nouveau souffle de civilisation serait possible.

## 1 – Pour une promotion du modèle social européen et une autre charte des droits fondamentaux :

Trois axes de coopération nouvelle peuvent être envisagés.

### 1-1- La coopération pour la promotion du progrès social

Il faut une avancée de la charte des droits fondamentaux au lieu des inflexions libérales introduites dans la rédaction initiale de 2000. Des principes sociaux nouveaux doivent entraîner obligations de résultat et nouvelles compétences pour l'Union européenne. La charte doit être conçue pour permettre une avancée graduelle d'harmonisation vers le haut, dans une dynamique de progrès pour tous, éradiquant pauvreté, illettrisme et discriminations dans des délais prescrits. Chaque pays membre cherchera à adopter les droits les plus élevés dans l'Union acquis, dans chaque domaine, par tel ou tel autre pays membre. Un principe de non régression sociale et un principe de précaution contre toutes les pratiques de moins disant social et fiscal empêchera toute tentative de dumping pour tirer les droits vers le bas. Toute société ou individu s'établissant dans un pays membre autre que celui de son lieu de résidence sera tenu de respecter le droit social du pays d'accueil. L'Union aura compétence pour inciter les pays membres à coopérer afin de promouvoir la protection sociale, la natalité, l'enfance, la retraite et la vieillesse, la santé, par des soutiens publics et la mutualisation au lieu de la pression concurrentielle.

### 1-2- La coopération pour sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation

Les «lignes directrices pour l'emploi» que l'Union européenne, en liaison avec les Etats membres, est tenue d'élaborer depuis le sommet de Luxembourg de 1998, doivent chercher à mettre fin aux pratiques du «workfare», à l'obsession de la baisse du coût salarial de l'emploi sans se préoccuper des coûts en capital, en visant un droit effectif pour chacun-e à l'emploi et à la formation, pour un meilleur emploi, tout le long de la vie. En prenant appui sur les potentiels des nouvelles technologies, c'est, au delà du «plein emploi» de jadis, l'éradication graduelle du chômage que l'Union européenne doit ambitionner, par la promotion d'une mobilité choisie pour chacun-e dans une pleine sécurité de revenus et de droits relevés. Chaque personne privée d'emploi doit pouvoir bénéficier de bonnes allocations, ce qui est indispensable pour favoriser une bonne insertion. Chacun-e doit pouvoir accéder ou retourner à un emploi choisi, contre le chômage, excluant toute régression par rapport à sa situation antérieure, avec, si nécessaire, une formation de qualité choisie. Les salariés doivent être protégés contre les licenciements. Avec leurs comités d'entreprises et de groupes, y compris européens, ils doivent disposer de droits pour imposer des moratoires suspensifs et pour formuler des propositions alternatives. En cas de suppression indispensable des emplois existants, chacun-e doit pouvoir être, soit maintenu dans un emploi modernisé au sein de son entreprise, soit être reclassé dans un emploi choisi avec la formation nécessaire rémunérée au même niveau que l'ancien salaire. Tout salarié sous contrat précaire doit pouvoir bénéficier d'une conversion de sa situation en emploi stable et correctement rémunéré ou d'une formation rémunérée lui permettant d'accéder à un tel emploi. Des objectifs européens annuels chiffrés de création et de transformation d'emplois doivent être élaborés à partir d'inventaires citoyens des besoins. Ils doivent engager toutes les institutions de l'Union et chaque Etat membre avec leur déclinaison en objectifs annuels chiffrés nationaux et régionaux.

Ainsi, au lieu de la promesse trompeuse du «plein emploi», visant à maintenir un volant de gens au chômage, on éradiquerait progressivement et effectivement ce fléau par la promotion graduelle d'un système européen de sécurité d'emploi ou de formation pour chacun-e.

### 1-3- La coopération pour le développement des services publics et socialisés aux personnes

Ecole, santé, logement social, culture, recherche... les besoins sont considérables pour assurer le libre et plein développement de toutes les capacités humaines, sans élitisme ni exclusion. Au lieu de la mise en concurrence, de services à deux vitesses et des privatisations, il faut coopérer pour un essor général des services publics. Dans ce but, l'Union et les Etats membres doivent s'engager à encourager les coopérations entre services publics, associations et entreprises privées, pour la réalisation d'objectifs sociaux communs élevés. Ils doivent viser des transformations qualitatives dans les services publics comme avec les associations. Il s'agira de stimuler une coopération créative de tous les usagers et de tous les personnels avec de nouveaux pouvoirs de définition, de contrôle et d'évaluation des missions de service public. Chaque pays membre doit s'attacher à promouvoir chez lui les meilleures pratiques et réalisations européennes. La coopération et le partage entre services publics et d'intérêt général nationaux et locaux sera organisée au sein de grands réseaux trans-européens non marchands dont le développement sera appuyé par l'Union et chacun des Etats membres. Pour cela, un financement public soutenu sera assuré de façon concertée avec, notamment, l'appui sur la création monétaire de la BCE.

## 2 – La coopération pour une maîtrise sociale de la concurrence dans les produits et les services avec les nouvelles technologies :

### 2-1- Une priorité de l'Union

L'expansion des services publics marchands (électricité, gaz, eau, transports...) doit devenir une priorité de la coopération au sein de l'Union. Un moratoire sur les privatisations sera prononcé et un bilan évaluatif sera fait pour en mesurer l'efficacité pour l'emploi, la formation, la réponse aux besoins sociaux de développement, le niveau de vie, l'essor des productions et des services. Ces services publics marchands doivent demeurer, quand c'est le cas, adossés, en effet, à des entreprises publiques assumant, au delà des missions traditionnelles de service public, une nouvelle mission d'intérêt commun de sécurisation et de promotion de l'emploi, de la formation, de la recherche. Leur gestion, démocratisée, doit les conduire à coopérer pour assumer, sur tout le territoire de l'Union, une responsabilité sociale et environnementale avec de nouveaux critères de décision et l'intervention des salariés et des usagers jusque dans leurs choix les plus stratégiques. Un nouveau type de financement doit leur permettre de s'émanciper du marché financier grâce à l'accès à un crédit bancaire privilégié et sélectif épaulant leur mission de sécurisation de l'emploi. Leurs coopérations intimes en Europe doit les amener à constituer des réseaux pour le partage des coûts et résultats des recherches, l'essor des qualifications, des co-productions nouvelles développant et modernisant les filières industrielles et de services. Cela permettra d'entraîner le secteur privé vers de nouvelles coopérations et des choix d'efficacité sociale.

## 2-2- Des coopérations accrues pour la recherche et la promotion des biens communs

L'Union impulsera des programmes communs et coordonnés de recherche et de recherche-développement s'appuyant sur des programmes nationaux, en visant des objectifs chiffrés de progrès au niveau européen. Cela concernera particulièrement le lancement de programmes spéciaux pour la promotion des biens communs (énergie, eau, transports...). Il s'agit aussi de viser une amélioration sensible et continue de l'impact des productions industrielles et agricoles sur l'environnement. Il s'agit encore de promouvoir en pratique l'exception aux principes marchands pour les productions culturelles.

## 3 – Monnaie et financements au service du progrès social et solidaire :

### 3-1- Réorienter la Banque centrale européenne

La BCE doit avoir un tout autre rôle. Par création monétaire nouvelle, elle doit soutenir une relance concertée des dépenses publiques de développement dans chaque pays, achetant des titres d'emprunts publics affectés aux besoins de développement humain. Les banques qui, dans chaque pays membre, accordent des crédits à moyen et long termes aux entreprises pour financer leurs investissements matériels et de recherche pourront «refinancer» ces crédits auprès de la BCE. Cette dernière pratiquera, pour ce faire, des taux d'intérêt d'autant plus réduits que seront programmés plus d'emplois et de formations, en coopération. Une tout autre logique doit orienter la politique monétaire et de crédit : Le loyer de l'argent que la BCE prête aux banques doit être relevé pour les crédits servant à financer des opérations financières ou spéculatives ; il doit être d'autant plus abaissé que les crédits serviront à financer des investissements programmant plus d'emplois et de formations. La BCE doit être contrôlée par les parlements européens et nationaux. Ces derniers doivent disposer d'un pouvoir d'orientation accru en ce domaine, particulièrement dans le cadre de programmes d'attribution d'enveloppes de crédits sélectifs à taux d'intérêt très abaissés pour des investissements contribuant à réaliser des objectifs chiffrés de créations et de transformations d'emplois aux plans national, régional et local.

### 3-2- Un pacte pour l'emploi, la formation, le progrès social avec les nouvelles technologies

Il faut rompre avec le carcan budgétaire du pacte de stabilité, pour un nouveau pacte de progrès social. Il s'agit d'exclure de l'évaluation des déficits publics à maîtriser les dépenses d'infrastructures et de recherche, celles d'éducation, de santé et de culture, celles concernant l'emploi. Une souplesse des déficits doit être possible. Une expansion des dépenses publiques utiles doit être soutenue par la BCE. Elle s'opposera à l'inflation par la contribution à la production de richesses sociales. Un contrôle démocratique de l'efficacité sociale des dépenses publiques doit être instauré, notamment concernant les fonds publics versés aux entreprises afin d'établir leur efficacité du point de vue du progrès de l'emploi en quantité et qualité.

## 4 – Institutions, pouvoirs : pour une démocratie participative

Il s'agit d'avancer ensemble dans la construction d'une démocratie participative permettant de ressourcer la démoc-

ratie représentative aux interventions, propositions, contributions des salariés et des citoyens eux-mêmes. A l'opposé de la confiscation actuelle par la Commission de l'initiative des lois, le Parlement européen doit disposer de tout le pouvoir législatif au niveau de l'Union, en concertation étroite avec les parlements nationaux. La Commission, dont tous les membres devraient être élus, doit être au service exclusif du parlement européen. Aucune loi ou loi-cadre européenne ne doit pouvoir être votée par le Parlement européen avant que celui-ci n'ait consulté les parlements nationaux ou leur ait proposé une co-élaboration. Des pouvoirs des travailleurs et des citoyens dans les gestions des entreprises, des services publics et des localités sont nécessaires. A partir d'eux, on pourra organiser des concertations avec toutes les assemblées élues au niveau régional, national et européen. Une refonte des missions, de la composition et du fonctionnement du Comité économique et social européen et du Comité des régions permettra d'en élargir le recrutement et les compétences pour coopérer avec le Parlement européen. Des citoyens de l'Union, au nombre de 500 000 au moins, ressortissants d'un ou de plusieurs Etats membres, pourront faire examiner et discuter par le Parlement européen toute proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ils considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire. Pour ne pas être bloqué par l'unanimité, tout pays membre pourra engager une coopération renforcée avec un ou plusieurs autres pays membres dans quelque domaine que ce soit, cette action ne pouvant en aucun cas porter préjudice aux droits sociaux et fondamentaux des salariés et populations des pays concernés comme de toute l'Union.

## 5 – Contribution de l'Union à un autre monde

L'Union doit agir pour l'avancée de nouveaux principes gouvernant les échanges mondiaux et une profonde transformation de l'OMC. A l'opposé de la concurrence elle cherchera à promouvoir des principes de coopération pour un co-développement des peuples. A l'opposé de l'unilatéralisme tendant à prévaloir dans les négociations internationales, elle oeuvrera à un véritable multilatéralisme. A l'opposé de l'hégémonisme mondial des Etats-Unis elle oeuvrera à l'émergence d'une construction mondiale pluraliste, vraiment multipolaire. Puissance pacifique et non alignée, l'Union contribuera à sécuriser la planète en favorisant l'essor d'une culture de paix et en oeuvrant au désarmement. Son action devra contribuer à réformer profondément l'ONU et tous les organismes consultatifs afférents, tout en démocratisant et en élargissant ses missions.

Elle cherchera à se rapprocher des pays émergents et en développement dont elle aidera à élargir la représentation au conseil de sécurité de l'ONU, comme dans toutes les institutions internationales.

Elle agira pour la promotion et une co-gestion des «biens communs de l'humanité», comme l'éducation, la culture, la santé, l'eau, l'énergie, l'alimentation mais aussi le crédit avec une monnaie commune mondiale pour s'émanciper du dollar et des marchés financiers, avec une refonte du FMI et de la Banque mondiale. Elle contribuera à l'éradication progressive de la pauvreté et à l'expansion de toutes les capacités humaines dans le monde. ■